



---

# communiqué

---

Date Le 29 juin 1984

84/98

Pour publication

LE CANADA ADHERE FORMELLEMENT AUX LIGNES DIRECTRICES  
DE L'OCDE REGISSANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE  
ET LES FLUX TRANSFRONTIERES DE DONNEES DE CARACTERE PERSONNEL

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Francis Fox, ministre des Communications, et l'honorable Mark MacGuigan, ministre de la Justice, ont annoncé aujourd'hui l'adhésion formelle du Canada aux Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le représentant permanent et ambassadeur du Canada à l'OCDE a informé le Secrétaire général de cette organisation de la décision canadienne.

L'adhésion du Canada aux Lignes directrices confirme l'engagement du gouvernement en matière de protection de la vie privée. Les Lignes directrices ont pour but d'harmoniser les législations et pratiques relatives à la protection de la vie privée des différents pays membres de l'OCDE par l'élaboration de normes minimales applicables au traitement de l'information de caractère personnel. Ces normes portent sur la collecte, la nature, l'usage, la divulgation et la sécurité à assurer aux informations de caractère personnel; elles prévoient en outre pour l'individu un droit d'accès aux informations le concernant.

Les Lignes directrices reconnaissent aussi les effets économiques bénéfiques qui résultent du flux de l'information au-delà des frontières nationales. Aussi cherchent-elles à promouvoir ces flux entre Etats membres qui, pour l'essentiel, les respectent.

.../2

La Loi sur la protection de la vie privée canadienne, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1983, applique déjà les principes de protection de la vie privée établis par les Lignes directrices à plus de 140 ministères et organismes du gouvernement du Canada. De plus, en conséquence de son adhésion à ces Lignes directrices, le gouvernement fédéral va créer un programme visant à encourager les sociétés du secteur privé à élaborer et à mettre en oeuvre des codes volontaires de protection de la vie privée.